

KRONEKINGHEEN EN  
MINISTÈRE DES COLONIES  
3<sup>e</sup> Direction Général  
3<sup>e</sup> Direction.

Bruxelles, le 29 Août 1928.

COPIE.

RUHENERI  
  
24022

Messieurs,

Dans une correspondance récente, le "Syndicat Minier du Ruanda-Urundi" a mis mon Département au courant des difficultés rencontrées par ses agents, dans les Territoires sous mandat pour se procurer la monnaie de billon nécessaires aux paiements. Les Administrateurs Territoriaux disposant sur place de grandes quantités de ces monnaies, j'ai indiqué au Syndicat minier qu'il pourrait obtenir satisfaction auprès de ces fonctionnaires en leur présentant, à l'échange, des chèques sur votre Banque dont la provision a été attestée par visa.

Je vous laisse le soin de rappeler éventuellement ces dispositions à votre agence à Usumbara.

Veuillez recevoir, Messieurs, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Ministre  
Délégué  
(sé) VAN GROMBRUGGHE.